



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 février 2013  
Français  
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquantième session**  
Vienne, 11-22 février 2013

## Projet de rapport

### Additif

#### [...]. **Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

1. Conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, “Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre”.

2. Les représentants du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Programme chinois d'observation de la Terre de nouvelle génération, chaîne de données pour le service public et système d'application”, par la représentante de la Chine;

b) “25 ans de services de télédétection en Inde”, par le représentant de l'Inde;

c) “Amélioration de la sensibilisation aux produits et applications d'observation de la Terre en Inde”, par le représentant de l'Inde;



- d) "Le satellite imageur RADAR (RISAT-1) de l'ISRO", par le représentant de l'Inde;
- e) "Surveillance des tempêtes de poussière: prévisions et affectation des ressources", par le représentant de l'Iraq;
- f) "SHIZUKU", le nouveau satellite d'observation de la Terre de la JAXA: état actuel et projets futurs", par le représentant du Japon;
- g) "Utilisations pratiques et situation en matière d'application des images satellitaires en Corée: la série KOMPSAT", par le représentant de la République de Corée;
- h) "Les satellites météorologiques de la NOAA: mise à jour", par le représentant des États-Unis;
- i) "SIPT: données provenant d'images satellitaires", par l'observateur de la SIPT;
- j) "'Desert Movement Predictor' et 'Farmabooths': deux applications fondées sur l'observation de la Terre aux fins du développement panafricain", par l'observateur de l'ISU.

4. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. On a présenté des exemples de programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux qui contribuaient au progrès socioéconomique et au développement durable, notamment dans les domaines suivants: agriculture et pêche; surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; hydrologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de l'occupation des sols, des terres incultes et des zones humides; surveillance de la couverture de glace; océanographie; développement rural et planification urbaine; et sécurité et santé publiques.

5. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la mise en place d'un réseau complet, coordonné et durable de systèmes d'observation de la Terre était cruciale pour le bien de l'humanité et que des efforts importants étaient entrepris pour renforcer les capacités des pays en développement en vue de l'utilisation des techniques d'observation de la Terre pour améliorer la qualité de la vie et promouvoir le développement socioéconomique.

6. Le Sous-Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment les données de télédétection fournies gratuitement et recueillies par les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres, par la mission internationale SAC-C, par les satellites Landsat des États-Unis et par la mission japonaise Shizuku.

7. Le Sous-Comité a pris note des lancements continus de satellites d'observation de la Terre et des travaux de recherche novateurs réalisés en exploitant de tels satellites, dont les données pourraient être utilisées pour développer des modèles globaux intégrés perfectionnés du système terrestre.

8. Le Sous-Comité a reconnu le rôle important joué par des organismes tels que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sentinel Asia et son

programme d'applications satellitaires pour l'environnement, le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et son initiative des constellations virtuelles du GEO, pour promouvoir la coopération internationale et régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

9. Le Sous-Comité a constaté les progrès accomplis par le GEO dans la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et d'autres initiatives, telles que le suivi du carbone forestier, la surveillance du climat et de l'agriculture, le développement et l'intégration des réseaux d'observation dans les régions froides, ainsi que les efforts de renforcement des capacités pour étendre l'accès aux satellites d'observation de la Terre et leur utilisation dans les pays en développement. Le Sous-Comité a également pris note de la tenue, en avril 2012 à Tokyo, du cinquième Colloque Asie-Pacifique du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre.

10. Le Sous-Comité a noté la conclusion fructueuse des travaux de la vingt-sixième réunion plénière du CEOS, accueillie par l'Inde en octobre 2012. Le Sous-Comité a aussi noté que le Canada assumait la présidence du CEOS en 2013 et accueillerait sa prochaine réunion plénière. Il a en outre noté que la Suisse accueillerait les prochaines réunions plénière et ministérielle du GEO en janvier 2014.

11. L'avis a été exprimé que tous les États devraient avoir accès, dans des conditions d'égalité et à un coût raisonnable, aux techniques de télédétection et aux données obtenues grâce à ces techniques. La délégation qui a exprimé cet avis a engagé les fournisseurs de données de télédétection à octroyer des licences uniques aux pays en développement qui achetaient des données satellitaires de télédétection.

12. Il a été estimé que la libre disposition, sur Internet, d'images à haute résolution représentant des zones sensibles pourrait présenter un risque pour la sécurité des pays.

13. Le point de vue a été exprimé qu'il était inacceptable d'employer les techniques de télédétection à des fins autres que des utilisations pacifiques.

**[...]. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

14. Conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en

particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications", en tant que thème de discussion/point distinct.

15. Une déclaration a été faite au titre de ce point par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'UIT a également fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'États membres.

16. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée "Expérimentation et utilisation de bandes Q/V: participation des pays touchés par la fracture numérique", par le représentant de l'Italie.

17. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel pour 2012 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites ([www.itu.int/ITU-R/space/snl/report](http://www.itu.int/ITU-R/space/snl/report)), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2013/CRP.17. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

18. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, indépendamment de leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont également estimé qu'il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

19. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs et pour fournir une assistance médicale.

20. Quelques délégations ont fait valoir que ce point devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, et que des groupes de travail ou des groupes d'experts intergouvernementaux pourraient l'examiner si nécessaire afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

---